Image not found or type unknown

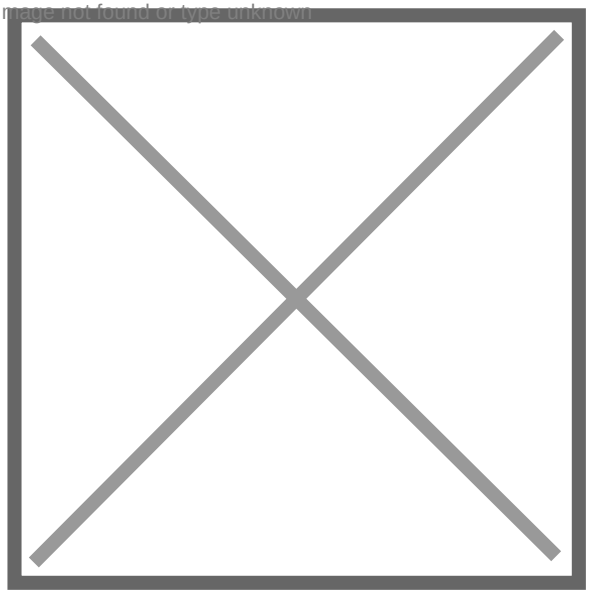

CP calcul du nombre de jours

Par **angelina1951**, le **27/01/2013** à **19:05**

Bonjour,

Depuis peu je suis employée à temps partiel chez un médecin en CDI(ménage)

je travaille le lundi 1h30 mercredi 2h vendredi 2h.Comme c'est un temps partiel et que je ne connais pas le mode de calcul des congés payés, lorsque je poserai mes cp dois-je inclure samedi et dimanche dans le calcul du nombre de jours?Merci de vos conseils

Par **DSO**, le **27/01/2013** à **21:23**

Bonjour Angelina,

Vous avez le droit aux mêmes jours de congés payés q'un salarié temps plein, soit en jours ouvrables (du lundi au samedi inclus)30 jours par an (2,5 jours ouvrables par mois travaillés du 1er juin de l'année passée au 31 mai de l'année en cours).

Cordialement,
DSO

Par **Lag0**, le **28/01/2013** à **08:29**

Bonjour,

Si vos congés sont gérés en jours ouvrables, le principe est que l'on commence à compter le premier jour où vous auriez du travailler et l'on arrête le dernier jour ouvrable avant la reprise. Donc dans votre cas, si vous prenez une semaine complète, cela fait 6 jours de CP, si vous prenez par exemple, un lundi isolé, cela vous fait 2 jours de CP, etc.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés